



C H A R T E

Eco-responsables entre la Commune

et les Associations

2025

La commune de Meyreuil, représentée par Monsieur Jean-Pascal GOURNES, Maire ;

L'association _____ représentée par son président _____

Article 1 – CONTEXTE GÉNÉRAL

La commune de Meyreuil s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable, souhaitant impliquer l'ensemble des associations Meyreuillaises dans une dynamique écocitoyenne et responsable, face aux enjeux environnementaux actuels.

Dans le cadre de son Plan de sobriété énergétique présenté le 23 octobre 2023, l'État français a confirmé son objectif de réduire de 10 % la consommation nationale d'énergie d'ici fin 2024 par rapport à 2019, et de poursuivre cet effort pour atteindre 40 % de réduction d'ici 2050. Cette ambition implique une mobilisation collective et durable, engageant les collectivités, les entreprises, les associations et les citoyens.

Au cœur de la vie locale, les associations sportives et culturelles de Meyreuil jouent un rôle essentiel, tant par leurs activités régulières que par l'organisation d'événements pouvant rassembler un public nombreux. De ce fait, elles participent directement à l'impact environnemental de la commune, notamment par la consommation d'énergie, les déplacements, la gestion des déchets, le bruit ou l'occupation des espaces publics.

Conscients de ces enjeux, il apparaît indispensable de sensibiliser, accompagner et responsabiliser les acteurs associatifs afin de limiter leur empreinte écologique, favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement et contribuer ainsi à la transition énergétique et à la protection du cadre de vie de Meyreuil.

La présente charte éco-responsable a pour objectif d'offrir des repères, des engagements et des pistes d'action pour encourager l'ensemble des associations meyreuillaises à intégrer les principes du développement durable dans leur fonctionnement quotidien et dans l'organisation de leurs manifestations. Elle invite chaque association à devenir un moteur du changement, en adoptant et en diffusant des pratiques plus sobres, solidaires et respectueuses de l'environnement.

ARTICLE 2 – LES OBJECTIFS DE LA CHARTE

Objectifs :

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère
- Préserver la biodiversité et les ressources naturelles
- Promouvoir la solidarité sociale et intergénérationnelle
- Encourager des modes de production et de consommation responsables

6 objectifs détaillés :

Objectif 1 : Communication éco-responsable :

La communication est essentielle pour la réussite d'un événement, en permettant de le faire connaître et de le mettre en valeur. Cependant, elle doit être pensée de manière écoresponsable pour limiter son impact écologique. Dématérialiser les supports de communication et privilégier des matériaux écologiques, comme réduire l'usage du papier, est indispensable pour réussir cette démarche.

- Limiter l'utilisation du papier et privilégier les supports numériques.
- Utiliser des matériaux éco-labellisés et recyclés pour l'impression.
- Minimiser l'usage de « goodies », en favorisant des objets réutilisables.
- Opter pour des billetteries dématérialisées et des points d'information environnementale.

Objectif 2 : Réduction, tri et valorisation des déchets :

Chaque année, plus de 10 millions de tonnes de déchets finissent dans l'océan, dont 80% proviennent de la terre. La majorité de ces déchets est du plastique lié à nos habitudes de consommation non responsables : mégots, sacs, bouteilles, emballages, etc. Il est essentiel de réduire ces plastiques à usage unique, en les remplaçant par des alternatives réutilisables et durables lors de nos événements. La meilleure gestion des déchets est de limiter leur production.

- Utiliser de la vaisselle réutilisable et éviter les produits suremballés.
- Mettre en place un tri sélectif et favoriser l'eau du robinet en carafe.
- Réduire les déchets plastiques en privilégiant des alternatives durables.

Objectif 3 : Respect du site et de l'environnement :

Être éco-responsable, c'est respecter l'écosystème dans lequel se déroule l'événement, en protégeant la faune et la flore et en limitant les nuisances. Il est aussi important de tenir compte du voisinage pour favoriser l'acceptation de l'événement.

- Protéger la faune, la flore, les paysages et le patrimoine.
- Limiter les nuisances sonores et olfactives.
- Assurer la remise en état du site après l'événement.

Objectif 4 : Transport et énergie :

Le transport, en brûlant des carburants fossiles, émet des particules fines et des gaz à effet de serre qui polluent l'air et contribuent au changement climatique. En utilisant des modes de transport doux pour les personnes et les marchandises, l'organisateur réduit l'empreinte carbone des déplacements.

- Encourager le covoiturage, les transports en commun et les modes doux.
- Utiliser des équipements économes en énergie et en eau.
- Organiser le stationnement pour prioriser les transports collectifs.

Objectif 5 : Optimisation des achats :

Les achats doivent tenir compte de l'impact écologique pour réduire la pollution des sols et de l'eau, la production de déchets et les émissions de CO2. Il est essentiel d'adopter une approche responsable, locale et réfléchie. La réutilisation des matériaux soutient l'économie circulaire, en économisant les ressources, favorisant la durabilité et réduisant l'empreinte carbone.

- Privilégier les matériaux réutilisables et de récupération.
- Opter pour des achats locaux, biologiques et issus du commerce équitable.
- Réduire les déchets en réutilisant les matériaux de l'événement.

Objectif 6 : Intégration de tous les publics et sensibilisation :

Lors de l'organisation d'événements, il est important de permettre à tous d'y participer, favorisant ainsi la mixité sociale et encourageant chacun à découvrir la culture, le sport, etc.

- Rendre l'événement accessible aux personnes en situation de handicap ou précaires.
- Favoriser l'inclusion sociale et l'intergénérationnel.
- Sensibiliser les participants et partenaires au Développement Durable.

Cette charte vise à organiser des événements respectueux de l'environnement tout en favorisant l'inclusivité et la solidarité.

ARTICLE 3 - SOUTIEN DE LA COMMUNE DE MEYREUIL

La commune de Meyreuil soutiendra toutes les initiatives des associations adhérents à la présente charte. Elle mobilisera, dans la limite de ses possibilités, les moyens techniques, humains et numériques qui relèvent de son domaine de compétence pour optimiser la mise en œuvre de l'action de développement durable dans la pratique sportive et culturelle.

QUELLES ACTIONS ECO RESPONSABLES AVEZ-VOUS MIS EN PLACE EN 2024 POUR REDUIRE VOTRE IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DES PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES DE VOTRE ASSOCIATION ? *(Citez au moins 3 actions concrètes) (obligatoire)

- 1.
- 2.
- 3.

QUELLES ACTIONS ECO RESPONSABLES VOUS ENGAGEZ-VOUS A METTRE EN PLACE POUR REDUIRE VOTRE IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT EN 2025 ?

-
-
-

AVEZ-VOUS DES IDEES D'AMELIORATIONS ?

Le Maire,
Jean-Pascal GOURNES

Le Président d'association,